



Sénaillac, le 22 février 2016

Objet : Communes Nouvelles

Madame, Monsieur,

Dans le prolongement de la réunion publique du 3 décembre 2015, le Conseil Municipal souhaite transmettre l'état d'avancement des réflexions et des informations concernant le projet de « Commune Nouvelle ».

Une discussion s'est engagée avec Lauzès, Lentillac, Orniac et Sabadel-Lauzès, d'autres communes qui le souhaitent pouvant se rajouter.

Le contexte démographique tendant vers la désertification de nos campagnes, les dotations de l'Etat étant en constante diminution et les dépenses imposées du fait des nouvelles normes et charges obligatoires sans moyens associés nous incitent fortement à nous regrouper afin de bénéficier entre autre d'un régime de dotations plus favorable. A cela s'ajoute la priorité qui sera donnée aux projets des communes nouvelles pour l'attribution de certaines dotations et subventions spécifiques.

Le budget de notre commune s'élève actuellement à environ 140 000 €.

Nous avons enregistré depuis 2011 une baisse des dotations de l'état de l'ordre de 10 %.

Cette baisse doit se poursuivre et devra être compensée pour équilibrer le budget :

- Soit par une baisse des dépenses (mais comment entretenir le patrimoine et assumer les charges obligatoires ?)
- Soit par une augmentation des recettes fiscales (impôts ménages) ; mais nos impôts étant relativement bas (17 000 €), il semble difficilement possible de rattraper le manque à gagner.

Avant de continuer la démarche avec les communes associées, nous souhaitons recueillir le point de vue des habitants. Que pensez-vous de ce projet de Commune nouvelle ? Etes-vous favorable à la poursuite de cette réflexion ?

Nous vous demandons à tous de nous dire clairement si vous adhérez à cette démarche et de nous faire part de vos remarques ou questions éventuelles.

Il ne doit pas s'agir d'un projet décidé par le Conseil Municipal mais d'une réflexion sur l'avenir de notre commune et nous ne ferons rien sans votre assentiment.

Pour votre réponse, un coupon est à votre disposition ci-dessous à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 10 mars 2016. Il peut être nominatif ou anonyme. Vous pouvez également vous exprimer librement à la mairie ou par mail (mairie-de-senaillac-lauzes@alsatis.net).

Le nombre de réponses sera le signe de l'intérêt que vous portez à cette réflexion et nous permettra de décider de la poursuite ou non du projet avec les autres communes, de façon choisie et non imposée.

Jean-Paul SINDOU, Maire
et le Conseil Municipal



Nota : des informations complémentaires sont à votre disposition sur le site internet de la commune ou à la mairie.